



Compte rendu intégral officiel

SEANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2010

Séance de 21h30
Présidence de Mme Catherine VAUTRIN

Lutte contre l'absentéisme scolaire

Discussion générale sur le texte

[...]

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Ménard.

M. Michel Ménard. Monsieur le ministre, madame la secrétaire d'État, monsieur le rapporteur, « absentéisme scolaire », « décrochage », « échec scolaire », « violence scolaire », depuis le début de notre débat, cette question me taraude : ne savez-vous donc parler de l'école qu'en des termes négatifs ?

Cette proposition de loi, qui prévoit d'instaurer un dispositif compliqué, voire impossible à appliquer, ayant en outre fait la preuve de son inefficacité par le passé et étant, à ce titre, très largement critiqué dans la sphère éducative, n'aurait-il pas pour seule visée, une nouvelle fois, de décrédibiliser, d'affaiblir encore l'école, l'école publique s'entend ?

En attaquant les parents au portefeuille en cas d'absences répétées de leur enfant à l'école, pour qu'enfin ils assument leur « responsabilité parentale », vous cherchez, une nouvelle fois, par cet effet d'annonce que d'autres collègues ont déjà relevé, à frapper l'opinion. Ce texte s'inscrit, avec d'autres, notamment celui sur le voile intégral, dans votre stratégie post-élections régionales, de retour aux fondamentaux de la droite, d'apaisement de votre électorat.

En effet, qui peut croire que la suspension des allocations réglera le problème d'absentéisme à l'école ?

Mme Sandrine Mazetier. Personne ! Pas même eux !

M. Michel Ménard. L'absentéisme ne peut-être réduit ni à la délinquance ni à la démission parentale. Ceux qui l'affirment donnent dans la mauvaise foi, l'hypocrisie, la démagogie, sauf à n'avoir pas été eux-mêmes parents et à refuser d'entendre les spécialistes.

L'absentéisme a des causes multiples – je n'y reviendrai pas car d'autres collègues l'ont expliqué – et appelle des réponses tout aussi variées. Tous les niveaux sociaux sont touchés. Rejeter la responsabilité sur les seuls parents, c'est quand même refuser de prendre ses responsabilités de la part de l'État, de l'institution.

Que fait aujourd'hui le ministère de l'éducation nationale pour redonner du sens à l'école pour ces enfants, pour aider plutôt que de sanctionner les familles souvent plus désemparées par la situation que « démissionnaires », pour accompagner les équipes éducatives dans la prise en charge du problème, enfin, parce que l'absentéisme est aussi le symptôme d'une certaine inadaptation du système scolaire face aux évolutions de la société et aux besoins de savoir actuels, pour trouver des solutions, des ajustements et repenser le modèle actuel ?

Oui, que fait le Gouvernement ? Aujourd'hui, et par la volonté du Président de la République, il supprime des postes : 11 500 en 2008, 13 500 en 2009, 17 000 en 2010. Tous les moyens sont bons. Ce sont des postes d'enseignant qui disparaissent ainsi mais aussi des postes de conseiller d'éducation, d'infirmier, de psychologue scolaire, d'assistant social.

À ce sujet, j'ai une question à vous poser : la présente proposition de loi prévoit une sanction financière pour les parents des élèves « absentéistes », à partir de quatre demi-journées d'absence par mois. Quelle sanction prévoyez-vous pour l'éducation nationale, pour l'État, pour les heures de cours non remplacées, conséquence de votre politique de réduction des effectifs enseignants à des fins exclusivement budgétaires ?

M. Yves Durand. Très bien !

M. Michel Ménard. Dans certaines académies, les remplacements ne sont prévus qu'au-delà de trois semaines, voire un mois, d'absence du professeur et non seulement les cours ne sont pas assurés mais les élèves sont renvoyés chez eux ou dans la rue.

Aujourd'hui, et par votre volonté, l'éducation nationale renonce à la formation professionnelle, notamment à la formation pédagogique des futurs enseignants, en supprimant l'année d'enseignant stagiaire à l'IUFM. Les futurs enseignants prendront leur poste après une préparation académique à l'université, un an de plus, vous l'avez rappelé, mais sans formation pédagogique, parfois même sans stage en situation scolaire. Ils feront eux-mêmes les frais de cette réforme irresponsable, eux qui réclament depuis plusieurs années une meilleure préparation à leurs missions, notamment au face-à-face avec les élèves. Les élèves et toute la communauté éducative en feront les frais.

Sanctionner financièrement les parents des élèves qui sèchent l'école, le collège, le lycée, ne résoudra pas le problème de l'absentéisme scolaire. Tout comme la mise en place des fichiers des élèves dits « décrocheurs » ne résoudra pas le problème des sorties du système scolaire sans diplôme, pas plus que les brigades spéciales, les portiques de sécurité, la fouille des élèves ne résoudront le problème de violence en milieu scolaire.

Ce dont les élèves, les familles et les enseignants ont besoin, ce n'est pas d'un arsenal ou d'un GIGN scolaire, c'est d'une école qui a les moyens de travailler au quotidien, avec des enseignants, des surveillants et des personnels d'encadrement formés et suffisamment nombreux.

Mme Sandrine Mazetier. Exactement !

M. Michel Ménard. L'investissement dans l'éducation est la meilleure garantie que peut apporter l'État pour que chaque citoyen maîtrise et réussisse sa vie. L'éducation est une priorité, doit être une priorité et la base de tout projet politique. Vous vous obstinez à prendre le chemin inverse. *(Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.)*

[...]